

DSP SIEVI 2020-2024

Rapport annuel



sur le **Prix** et la **Qualité** du Service
public de l'**Eau Potable**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément
à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont sur le site
www.services.eafrance.fr

TABLE DES MATIERES

1	ORGANISATION DU SERVICE	2
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
1.2	LES ELUS ET L'EQUIPE	3
2	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
2.1	MODE DE GESTION DU SERVICE.....	4
2.2	FAITS MARQUANTS EN 2023	5
2.3	CONVENTIONS D'IMPORT ET D'EXPORT	8
2.4	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	9
2.5	PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU	10
2.6	PRODUCTION	10
2.7	ACHATS D'EAUX TRAITEES (IMPORTATIONS)	11
2.8	VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE.....	11
2.9	AUTRES VOLUMES	11
2.10	LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS).....	11
2.11	RECAPITULATIF DES DIFFERENTS VOLUMES.....	12
3	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	13
3.1	DELIBERATION FIXANT LES TARIFS.....	13
3.2	MODALITES DE TARIFICATION	13
3.3	RECETTES (EN €)	15
4	INDICATEURS DE PERFORMANCE	16
4.1	QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	16
4.2	INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	17
4.3	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	18
4.4	RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	19
4.5	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES	19
4.6	INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU.....	19
4.7	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE.....	20
5	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	21
5.1	TRAVAUX REALISES PAR LE SIEVI AU COURS DE L'EXERCICE	21
5.2	TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE AU COURS DE L'EXERCICE.....	22
5.3	TRAVAUX BUDGETES PAR LE SIEVI EN 2024	23
5.4	ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE	24
5.5	AMORTISSEMENTS	24
6	PERSPECTIVES D'AVENIR	25
7	ANNEXE – FACTURES EAU ET ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE.....	28

1 ORGANISATION DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

Le **SIEVI**, Syndicat de l'Estéron et du Var Inférieurs, a été créé par arrêté préfectoral du 16 septembre 1933 et compte 17 communes en 2020 dont :

- **16 communes pour la compétence « eau potable »**,
- **17 communes pour la compétence « Assainissement Non Collectif »**.

Ces communes sont réparties sur deux EPCI :

- Communauté de communes Alpes Azur (CCAA),
- Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA)

Tableau synthétique des compétences du SIEVI :

Communauté	Commune	Compétence AEP - Production	Compétence AEP - Distribution	Assainissement non collectif
CCCA	Aiglun	X	X	X
	Cuébris	X	X	X
	Pierrefeu	X	X	X
	Revest-les-Roches	X	X	X
	Roquestéron	X	X	X
	Sigale	X	X	X
	Toudon (Ecart)	X		X
	Tourette-du-Château	X	X	X
CASA	Bézaudun-les-Alpes	X	X	X
	Bouyon	X	X	X
	Caussols			X
	Conségudes	X	X	X
	Coursegoules	X	X	X
	Les Ferres	X	X	X
	La Roque-en-Provence	X	X	X
	Saint-Paul-de-Vence	X	X	X
	Tourrettes-sur-Loup	X	X	X

Autres informations :

- Existence d'un schéma de distribution : OUI
- Existence d'un règlement de service : OUI
- Existence d'une CCSPL : NON

1.2 Les élus et l'équipe

Par application de la loi NOTRe depuis le 01/01/2020, la **CCAA** et la **CASA**, par **mécanisme de représentation-substitution**, représentent les communes au sein du syndicat.

Chaque EPCI nomme **un(e) délégué(e) titulaire** et **un(e) délégué(e) suppléant(e)** pour chaque commune adhérente.

Le comité « eau potable » du SIEVI est donc composé de **16 délégués(es) principaux** et **16 délégués(es) suppléants(es)**.

Le comité est géré par le **COMITE SYNDICAL** qui élit en son sein **le Président** et **le(s) Vice-Président(s)**.

Equipe exécutive du 01/01/2023 au 20/10/2023 :



Marc BELVISI
Président
Maire de PIERREFEU



Francis GORDA
Vice-Président
Elu de SIGALE



Jean-Pierre CAMILLA
Vice-Président
Maire de SAINT-PAUL DE VENCE

Equipe exécutive depuis le 20/10/2023 :



Jean-Pierre CAMILLA
Président
Maire de SAINT-PAUL DE VENCE



Francis GORDA
Vice-Président
Elu de SIGALE



Alexis ARGENTI
Vice-Président
Maire de LA ROQUE-EN-PROVENCE

Le comité élit un **BUREAU SYNDICAL**

Composé du Président, des deux Vice-Présidents et de 7 autres membres.

Le comité peut déléguer au Bureau certains actes d'administration courante et certains pouvoirs.

Le fonctionnement du syndicat est assuré par un service de **7 personnes**. Outre les tâches comptables et administratives classiques, ce service assure la préparation des études permettant au comité d'arrêter ses choix techniques et budgétaires. Il assure également en maîtrise d'œuvre interne le suivi de la majorité des chantiers réalisés sur le réseau syndical.

2 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

2.1 Mode de gestion du service

Le SIEVI est le maître d'ouvrage, c'est-à-dire le propriétaire, du réseau d'eau potable qui s'étend sur le territoire des communes adhérentes. La distribution d'eau potable est un service public à caractère industriel et commercial.

La gestion du réseau est déléguée à une société privée dans le cadre d'un contrat de concession dont l'attributaire est la société **Compagnie des Eaux et de l'Ozone – Procédés MP OTTO**.

Le contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de **3 ans** (jusqu'au 31/12/2022) ou **5 ans** (tranche conditionnelle jusqu'au 31/12/2024).

Par délibération N° 2022_02_515 du 21/02/2022, le Comité Syndical a décidé d'affermir à compter du 1^{er} janvier 2023 la tranche conditionnelle de 2 ans du contrat.

Quatre avenants ont été signés :

- **Avenant 1 du 29/06/2020** : pour confier la gestion technique des attestations de desserte en eau au délégataire,
- **Avenant 2 signé le 29/06/2020** pour la réécriture de l'article 92.1 du contrat à la demande des services fiscaux,
- **Avenant 3 du 21/12/2021** portant modifications de plusieurs articles du contrat (ILVNC, prix BPU travaux...).
- **Avenant 4 du 03/08/2023** portant modifications de plusieurs articles du contrat (tarification progressive, fonds sécheresse, prix BPU travaux...) afin de prendre en compte l'impact du changement climatique en adaptant le service public de l'eau potable au travers de **trois volets d'actions** pour économiser et protéger la ressource, cibler les travaux prioritaires par la création d'un Fonds « Sécheresse » dédié, inciter à la sobriété des usagers par la mise en œuvre d'une tarification progressive.

Les **principales missions du délégataire** sont :

- **L'exploitation, l'entretien et la surveillance** des ressources en eau potable utilisées par le service, des installations de prélèvement et de transport de l'eau brute prélevée, des installations de production, des installations de stockage (dont le nettoyage annuel) et de distribution d'eau potable situées sur le périmètre délégué,
- **La réalisation de prestations et travaux** dont des travaux de renouvellement du réseau, de maîtrise du rendement de réseau, intégration des ex-régies communales, menus travaux neufs permettant l'amélioration du service, accès à la supervision du délégataire (en lecture seule),
- **La relation avec l'utilisateur** (prise des abonnements, relevé des compteurs, suivi et renouvellement du parc de compteurs, information, gestion des réclamations, facturation, etc.),

- **La mise à jour et la tenue de l'inventaire physique et comptable** des biens du service,
- **Le conseil, avis, mises en garde et l'assistance au SIEVI** sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale,
- **La livraison d'eau en gros à la Régie Eau d'Azur et la commune de Saint-Paul-de-Vence** pour la partie de son territoire géré en délégation de service public communale.

Le service public d'eau potable dessert 11 104 habitants.

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

2.2 Faits marquants en 2023

1/ La sécheresse

A l'issue d'une année 2022 marquée par une importante sécheresse, les ressources sont de nouveau en surverse à fin décembre 2022 suite à des pluies importantes.

Néanmoins, le 1^{er} trimestre 2023 n'a pas fait l'objet d'épisodes pluvieux significatifs et le **département des Alpes Maritimes est placé en alerte sécheresse en mars 2023.**

Les débits sont de nouveau en baisse sur le 1^{er} trimestre 2023 :

- T1 : -8 % vs 2022
- T2 : **-28 %** vs 2022 – Passage en alerte renforcée
- T3 : **-18 %** vs 2022 – Passage en crise sécheresse jusqu'au 30 octobre 2023
- T4 : +67 % - Forte pluies en novembre

Dès février 2023, des points réguliers sur l'état des ressources ont été repris avec REA et VEOLIA (état des lieux et projections).

Il est à noter, **qu'en juillet et août, la production à l'usine à Bouyon ne suffisait pas à couvrir les besoins du SIEVI** qui ont pu être garantis grâce au secours depuis les champs captants de REA.

L'ensemble des ressources du SIEVI ont vu pendant cette période une baisse importante de leur débit et que l'on constate dans le tableau des volumes prélevés p10.

En lien avec la sécheresse, **2 compteurs télé-relevés sur les antennes** d'eau brute d'Aiglun et Sigale ont été mis en place courant décembre afin de quantifier et suivre les pertes éventuelles sur ces canalisations très difficilement accessibles.

Sur les autres ressources :

- **Sources du Touronet** : délestage de la partie basse de juin à fin octobre,
- **Malgré la baisse de la ressource à Tourrette-du Château**, il n'a pas été nécessaire d'utiliser le pompage depuis Revest-les-Roches,
- Sans pouvoir quantifier la ressource, il est apparu visuellement durant la période estivale, que **les ressources de la Bouisse à Revest-les-Roches et du Cianet à Roquesteron** présentaient toujours **des volumes de surverse significatifs malgré la sécheresse en cours.**

Par ailleurs, une action a été lancée vers les gros consommateurs : équipement de 50 gros consommateurs en télérelève sur les communes de Saint-Paul de Vence et Tourrettes-sur-Loup (travaux terminés en janvier 2024), campagne courrier aux gros consommateurs, communication par message téléphonique « SAT » avant et après le weekend du 15 août.

2/ Les ressources en eau

En raison de la **baisse du débit de la Gravière et de la présence de vaches sur la retenue**, un développement algal important a nécessité de vidanger la retenue et de procéder à son nettoyage. Le basculement sur les forages a permis de garantir la continuité de service. Les services du SIEVI, après une rencontre sur site avec l'agriculteur et les chasseurs, se sont rapprochés de l'ARS et de la CASA pour trouver des solutions qui s'orientent vers la pose d'abreuvoirs en amont de la retenue pour diriger les vaches ailleurs. D'autre part, le délégataire va boucher les trous répertoriés dans la clôture. Enfin, une solution identifiée serait de modifier le périmètre immédiat pour en sortir la piste et poser la clôture au plus près de la retenue.

Suite à des dégradations, la **porte du tunnel du Vegay** côté piste a été repeinte, les serrures changées et un panneau interdisant l'accès a été posé.



Durant le mois de mars, le canal du Vegay a fait l'objet d'un **déracinage** important sur les tronçons disposant de trappe de visite (1,5 km). Ce déracinage a permis de limiter le risque de débordement et donc la perte d'eau.



3/ Qualité

- **Source Lafly à Revest-les-Roches**

Un dépassement de la limite qualité sur le paramètre Nitrates a été identifié par l'auto-surveillance du délégataire. L'ARS a demandé l'arrêt de l'utilisation de la source qui a été fermée d'avril à décembre 2023.

Des investigations ont été menées dès avril sur les autres ressources du village ainsi que sur Tourette-du-Château. Seule la source Lafly est en dépassement sur ce paramètre.

Une étude hydrogéologique de 2013 met hors de cause la station d'épuration de Tourette-du-Château et les recherches se sont orientées vers les installations ANC et de potentiels utilisateurs d'engrais en quantité.

Côté ANC, nous avons lancé une campagne de contrôles des 14 installations qui sont situées dans le périmètre rapproché des sources. Mis à part une installation conforme, les autres installations contrôlées nécessitent d'envisager des travaux importants de réhabilitation. Le délai notifié aux propriétaires, en référence à l'arrêté du 27/04/2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations ANC, est de 4 ans maximum sauf dans le cadre d'une vente où le délai est ramené à 1 an. Cette information ainsi que l'ensemble des contrôles ont été transmis aux maires des deux communes pour suite à donner au titre de leur pouvoir de police.

4/ Le SIEVI a eu 90 ans

Lors de la célébration de cet événement, le **6 octobre 2023 au bord de l'Estéron à La Roque-en-Provence**, étaient présents de nombreux anciens et actuels acteurs de l'histoire du SIEVI : délégués du syndicat, élus, Présidents et Vice-Présidents, le partenaire historique la CEO (aujourd'hui VEOLIA), mais aussi anciens et actuels collaboratrices et collaborateurs.



ans de solidarité et de partage

1 9 3 3 - 2 0 2 3

2.3 Conventions d'import et d'export

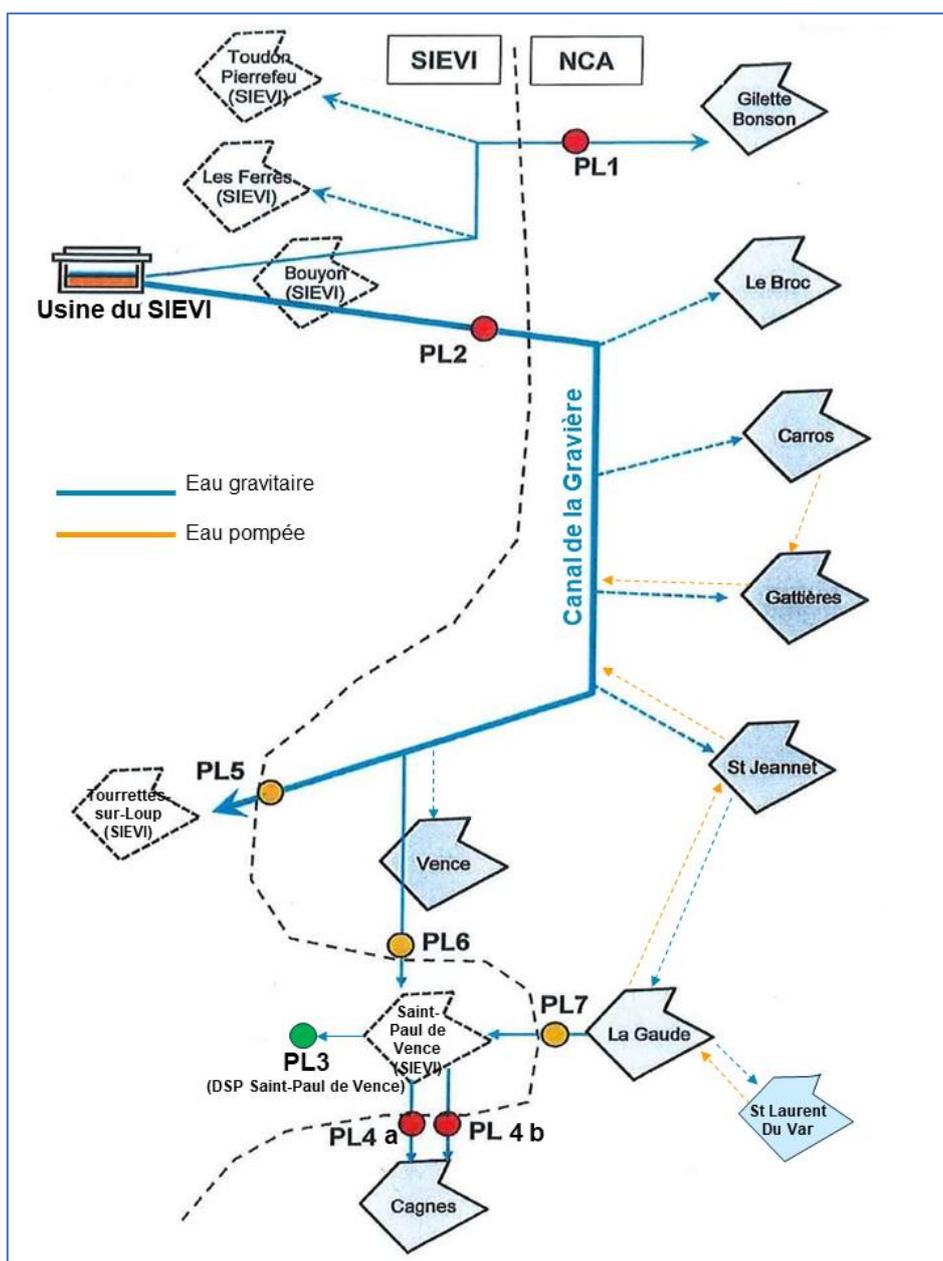
La spécificité de ce contrat de DSP porte sur les **échanges d'eau entre le SIEVI et Eau d'Azur (Régie de l'eau de la Métropole Nice Côte d'Azur)**.

Ainsi, les flux d'eau sont vendus, réachetés puis revendus par le SIEVI.

Le Contrat de DSP prévoit que le **délegataire assure les livraisons d'eau** aux différents points de livraisons et **le SIEVI en assure l'exécution financière**.

S'agissant d'une caractéristique essentielle du contrat, ci-dessous le **schéma des ventes et achats d'eau entre le SIEVI et Eau d'Azur à compter du 01/01/2020** :

- **En rouge** sont figurés les différents points de livraison (« PL ») du SIEVI à Eau d'Azur,
- **En orange** sont figurées les différents points de livraison de Eau d'Azur au SIEVI,
- **En vert** est figuré le point de livraison du SIEVI à la DSP de Saint-Paul de Vence (contrat repris par le SIEVI depuis le 31/12/2019).



Le SIEVI et Eau d'Azur ont signé le 13 juillet 2023 une convention d'une durée de 8 ans (jusqu'en 2030) permettant de définir les conditions financières et techniques de fournitures d'eau potable en gros entre les deux entités.

Cette convention couvre la « part exploitation » due au délégataire par le SIEVI au titre des livraisons d'eau du contrat.

Elle prévoit aussi les modalités de paiements des achats d'eau du SIEVI pour l'eau provenant du territoire de la Métropole.

L'eau peut être gravitaire, en provenance des sources du SIEVI via le PL2, mais elle peut être aussi pompée car le SIEVI peut être amené à utiliser en secours de l'eau produite à l'usine des Pugets sur la commune de Saint-Laurent-du-Var.

Tel est le cas chaque année depuis 2021, pendant un trimestre ou deux, suite à la baisse de production du SIEVI en raison de la sécheresse.

Par ailleurs, une seconde convention est en cours de réalisation entre les parties pour traiter la « part investissement » correspondant au coût des investissements futurs à réaliser par l'une ou l'autre des parties, selon une clef et des modalités de répartition convenues entre elles.

2.4 Nombre d'abonnements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Abonnés particuliers au compteur	Abonnés au forfait	Abonnés agricoles au compteur	TOTAL
AIGLUN	123			123
BEZAUDUN-LES-ALPES	169		4	173
BOUYON	380		5	385
CONSEGUDES	105		1	106
COURSEGOULES	345		6	351
CUEBRIS	119			119
LA ROQUE-EN-PROVENCE	76			76
LES FERRES	117		1	118
PIERREFEU	219		1	220
REVEST-LES-ROCHES	134			134
ROQUESTERON	424			424
SAINT-PAUL DE VENCE	760		11	771
SIGALE	248		2	250
TOUDON	9			9
TOURETTE-DU-CHÂTEAU	133			133
TOURRETTES-SUR-LOUP	2764		16	2780
TOTAL	6125		47	6172

La campagne de contrôle des bénéficiaires du tarif agricole se poursuit en 2023.

2.5 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service a **10** ressources.

Ressource en eau	Localisation	Volumes 2022 (en m ³)	Volumes 2023 (en m ³)	Evol 2022 à 2023	
Vegay - Eau souterraine influencée	AIGLUN	3 261 423	2 813 678	-447 745	-14%
Gravière - Eau surface	BEZAUDUN-LES-ALPES	1 998 661	1 692 790	-305 871	-15%
Gravière (forages) - Eau souterraine influencée	BEZAUDUN-LES-ALPES	50 992	211 733	160 741	315%
Source de la Bouisse - Eau souterraine	REVEST-LES-ROCHES	17 091	15 515	-1 576	-9%
Source de Lafly - Eau souterraine	REVEST-LES-ROCHES				
Source de Fuon d'Audi (comptage) - Eau souterraine	REVEST-LES-ROCHES				
Source de Clot de Garna - Eau souterraine	TOURETTE-DU-CHÂTEAU	12 497	11 434	-1 063	-9%
Source du Cianet - Eau souterraine	ROQUESTERON	78 320	58 644	-19 676	-25%
Source du Prêt - Eau souterraine	TOURETTES-SUR-LOUP	20 865	30 623	9 758	47%
Source de Saint-Paul - Eau souterraine	TOURETTES-SUR-LOUP				
Source du Touronet (comptage) Eau souterraine	TOURETTES-SUR-LOUP				
TOTAL :		5 439 849	4 834 417	-605 432	-11,13%

2.6 Production

Le service a **8** stations de production.

Le tableau ci-dessous liste, par Unité de Production (UP), la somme pour l'année 2023 des volumes produits calendaires. Ce volume permet de comparer des périodes.

Unités de production (UP)	Localisation	Volumes 2022 (en m ³)	Volumes 2023 (en m ³)	Evol 2022 à 2023	
Usine du SIEVI	BOUYON	4 827 999	4 564 460	-263 539	-5,46%
UP d'Aiglun	AIGLUN	10 846	11 340	494	4,55%
UP de Sigale	SIGALE	79 836	75 425	-4 411	-5,53%
UP des Hauts de Bouyon	BOUYON	3 795	7 151	3 356	88,44%
UP de Champbon	REVEST-LES-ROCHES	18 112	15 588	-2 524	-13,94%
UP des Ribas	TOURETTE-DU-CHÂTEAU	12 448	11 399	-1 049	-8,43%
UP de la Traverse	ROQUESTERON	77 996	59 148	-18 848	-24,17%
UP du Touronet	TOURETTES-SUR-LOUP	20 837	30 969	10 132	48,63%
TOTAL :		5 051 869	4 775 480	-276 389	-5,47%

Le volume **V1** retenu pour le calcul des indicateurs réglementaires est calculé différemment : il s'agit de la différence entre l'index de fin d'année et celui de début d'année rapporté au nombre de jours de l'année. Dépourvu de calculs intermédiaires, il est donc plus précis.

Pour l'année 2023, il est égal à :

Volumes 2023 (V1)

4 775 483 m³

Pour rappel, **l'UP de la Traverse est équipée d'une solution de chloration** mise en service en décembre 2021.

2.7 Achats d'eaux traitées (Importations)

Fournisseur	Volumes 2021	Volumes 2022	Volumes 2023	Evol 2022 à 2023		N° compteur
Régie Eau d'Azur	2 229 710	2 203 381	2 006 623	-196 758	-8,93%	PL5, PL6 et PL7
TOTAL acheté (V2) :	2 229 710	2 203 381	2 006 623	-196 758	-8,93%	

2.8 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes 2021	Volumes 2022	Volumes 2023	Evol 2022 à 2023		N° compteur
Abonnés domestiques	1 143 980	1 270 169	1 173 873	-96 296	-7,58%	
TOTAL vendu aux abonnés (V7) :	1 143 980	1 270 169	1 173 873	-96 296	-7,58%	
Régie Eau d'Azur	5 378 144	3 881 513	3 759 296	-122 217	-3,15%	PL1, PL2 et PL4 + retours PL5 et 7
VEOLIA (DSP Saint-Paul de Vence)	561 574	567 878	496 326	-71 552	-12,60%	PL3
TOTAL exporté vers d'autres services (V3) :	5 939 718	4 449 391	4 255 622	-193 769	-4,35%	

2.9 Autres volumes

Volumes sur factures émises (367 j ramenés à 365 j) (V7) :	1 173 873 m³
Volume abonnés sans comptage (V8) :	20 737 m³
Volume de service (V9) :	10 463 m³
Vol consommé autorisé 365 j total (V6) :	1 205 073 m³

2.10 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

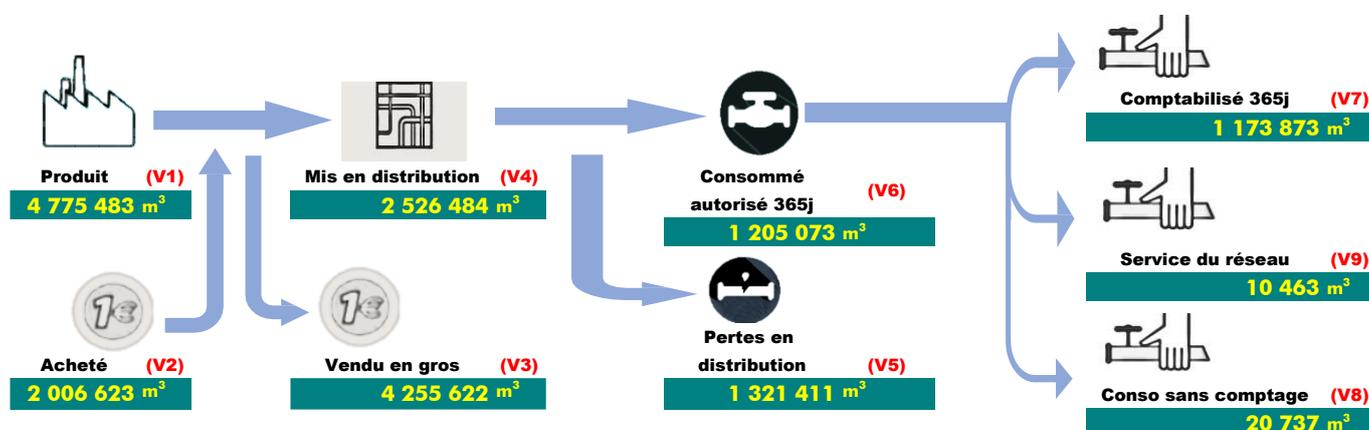
Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **240 kilomètres** au 31/12/2023 dont :

- **25 km** de canalisation de transport d'eau,
- **215 km** de canalisation de distribution d'eau.

2.11 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V1 : volume produit** (*Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution*)
- V2 : volume importé** (*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur*)
- V3 : volume exporté** (*Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur*)
- V4 : volume mis en distribution** (**V1 + V2 - V3**)
- V5 : pertes en distribution** (**V6 - V4**)
- V6 : volume consommé autorisé** (**V7 + V8 + V9**)
- V7 : volume comptabilisé** (*Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés*)
- V8 : volume consommateurs sans comptage** (*Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation*)
- V9 : volume de service du réseau** (*Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution*)



Investissement contractuel – Source du Prêt (Tourrettes-sur-Loup) – Réhabilitation de la clôture et du portail

3 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1 Délibération fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Pour la période du 01/01/2023 au 31/07/2023 - Délibération du 21/06/2022 effective à compter du 01/09/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable.
- Pour la période du 01/08/2023 au 31/12/2023 - Délibération du 05/07/2023 effective à compter du 01/08/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable - Mise en place d'une tarification progressive avec une tranche fixe et six tranches variables

3.2 Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Les tarifs applicables AVANT AVENANT / APRES AVENANT sont les suivants :

Particulier au compteur

	AVANT AVENANT			APRES AVENANT			Evol 2023 / 2024
	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2023 (au m ³)	m ³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m ³)	
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		183,39 €	1,528 €		199,28 €	1,661 €	8,66%
Part délégataire		111,49 €	0,929 €		128,28 €	1,069 €	15,05%
Abonnement DN 12-15		34,56 €			36,92 €		
Consommation tranche 1	80	40,54 €	0,507 €	50	26,76 €	0,535 €	
Consommation tranche 2	40	36,39 €	0,910 €	70	64,60 €	0,923 €	
Part collectivité		71,90 €	0,599 €		71,00 €	0,592 €	-1,25%
Abonnement		19,50 €			19,50 €		
Consommation tranche 1	80	33,60 €	0,42 €	50	20,00 €	0,40 €	
Consommation tranche 2	40	18,80 €	0,470 €	70	31,50 €	0,450 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €		40,80 €	0,34 €	3,03%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	120	6,00 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	120	34,80 €	0,29 €	
TOTAL PART EAU HT		222,99 €	1,86 €		240,08 €	2,00 €	7,66%
TOTAL PART EAU TTC		235,26 €	1,96 €		253,28 €	2,11 €	7,66%

Abonnés agricoles SIEVI

	AVANT AVENANT			APRES AVENANT			Evol 2023 / 2024
	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2023 (au m ³)	m ³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m ³)	
Part délégataire		59,10 €	0,493 €		63,14 €	0,526 €	6,83%
Abonnement DN 12-15		28,79 €			30,76 €		
Consommation	120	30,31 €	0,253 €	120	32,38 €	0,270 €	
Part collectivité		15,00 €	0,125 €		15,00 €	0,125 €	0%
Abonnement		3,00 €			3,00 €		
Consommation	120	12,00 €	0,10 €	120	12,00 €	0,10 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		6,00 €	0,05 €		6,00 €	0,05 €	0%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	120	6,00 €	0,05 €	
Total HT - part EAU		80,10 €	0,67 €		84,14 €	0,70 €	5,04%
Total facture TTC		84,51 €	0,70 €		88,77 €	0,74 €	5,04%

FACTURES ANNUELLES 2023 POUR FORFAITS EX-REGIES**Particulier sans compteur****REVEST-LES-ROCHES - Pour les abonnés ne disposant pas de compteur**

	Part SIEVI (en € HT)	Part délégataire (en € HT)	Tarif redevance prélèvement A2O (en € HT)	Tarif redevance Lutte contre la Pollution (en € HT)	Total forfait EAU HT /an	Total forfait EAU TTC /an
Part fixe annuelle (location du compteur)	3,96 €	4,22 €	/	/		
Forfait annuel pour une consommation de 250 l/j (=91,25m³)	63,80 €	78,90 €	4,26 €	24,12 €	179,26 €	189,12 €
Forfait annuel pour une consommation de 500 l/j (=182,5m³)	124,01 €	161,95 €	4,26 €	24,12 €	322,51 €	340,25 €
Forfait annuel maison de retraite - Consommation de 8 000 l/j (=2920m³)	1 940,24 €	2 650,78 €	4,26 €	24,12 €	4 627,57 €	4 882,08 €

TOURETTE-DU-CHATEAU - Pour les abonnés ne disposant pas de compteur

	Part SIEVI (en € HT)	Part délégataire (en € HT)	Tarif redevance prélèvement A2O (en € HT)	Tarif redevance Lutte contre la Pollution (en € HT)	Total forfait EAU HT /an	Total forfait EAU TTC /an
Part fixe annuelle (location du compteur)	3,20 €	5,53 €	/	/		
Forfait annuel pour une consommation de 125 l/j (=45,625m³)	25,52 €	33,66 €	4,26 €	28,94 €	101,11 €	106,67 €
Forfait annuel pour une consommation de 250 l/j (=91,25m³)	38,23 €	82,08 €	4,26 €	28,94 €	162,24 €	171,16 €
Forfait annuel pour une consommation de 500 l/j (=182,5m³)	72,23 €	169,04 €	4,26 €	28,94 €	283,19 €	298,77 €
Forfait annuel pour une consommation de 750 l/j (=273,5m³)	106,24 €	255,98 €	4,26 €	28,94 €	404,15 €	426,37 €
Forfait annuel pour une consommation de 1 000 l/j (=365m³)	140,25 €	342,92 €	4,26 €	28,94 €	525,10 €	553,98 €

ROQUESTERON - Pour les abonnés ne disposant pas de compteur

	Part SIEVI (en € HT)	Part délégataire (en € HT)	Tarif redevance prélèvement A2O (en € HT)	Tarif redevance Lutte contre la Pollution (en € HT)	Total forfait EAU HT /an	Total forfait EAU TTC /an
Catégorie A et robinets de jardins : 50m3/an	95,10 €	41,18 €	4,26 €	26,96 €	167,50 €	176,72 €
Catégorie B : 60m3/an	116,82 €	46,32 €	4,26 €	26,96 €	194,36 €	205,05 €
Catégorie RJ : 78m3/an	138,82 €	75,23 €	4,26 €	26,96 €	245,27 €	258,76 €
Catégorie Hotel piscine : 110m3/an	192,57 €	109,79 €	4,26 €	26,96 €	333,58 €	351,93 €
Catégorie SDIS zone 3 : 200m3/an	344,39 €	206,21 €	4,26 €	26,96 €	581,82 €	613,82 €
Catégorie Ecole : 250m3/an	428,73 €	259,79 €	4,26 €	26,96 €	719,74 €	759,32 €

BOUYON - Pour les abonnés ne disposant pas de compteur

	Part SIEVI (en € HT)	Part délégataire (en € HT)	Tarif redevance prélèvement A2O (en € HT)	Tarif redevance Lutte contre la Pollution (en € HT)	Total forfait EAU HT /an	Total forfait EAU TTC /an
Forfait annuel pour une consommation de 500 l/j (=182,5m³)	6,37 €	66,21 €	4,26 €	27,38 €	104,22 €	109,95 €
Forfait annuel pour une consommation de 750 l/j (273,5m³)	11,95 €	133,37 €	4,26 €	76,66 €	226,24 €	238,68 €
Forfait annuel pour une consommation de 1 000 l/j (=365m³)	17,53 €	200,52 €	4,26 €	102,20 €	324,51 €	342,36 €

3.3 Recettes (en €)

RECETTES DU SIEVI	ANNEE 2023 (en € HT)
RECETTES DE VENTE D'EAU	
Vente d'eau aux abonnés	677 760,82 €
Vente d'eau en gros à REA et DSP Sait-Paul de Vence	462 014,11 €
Paieiment VEOLIA pour achat eau PL5, 6 et 7	454 750,52 €
TOTAL	1 594 525,45 €

AUTRES RECETTES

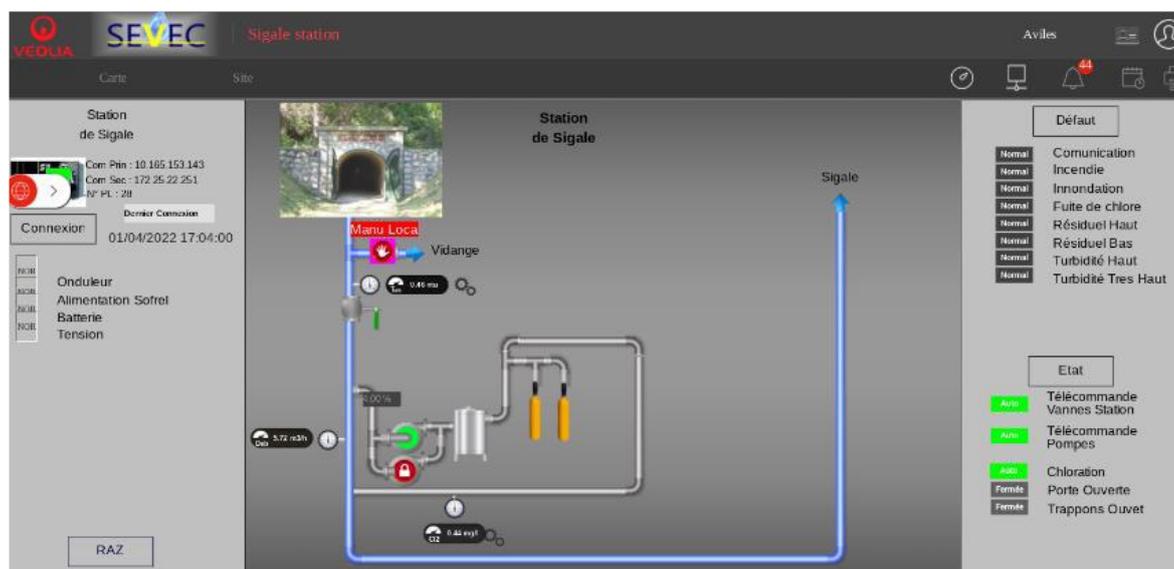
SUBVENTIONS

Conseil Départemental 06	163 603,00 €
Métropole NCA	82 528,73 €
Participation Commune Saint-Paul de vence	18 198,67 €
TOTAL	264 330,40 €

TOTAL DES RECETTES SIEVI :	1 858 855,85 €
-----------------------------------	-----------------------

RECETTES DU DELEGATAIRE	ANNEE 2023 (en € HT)
RECETTES DE VENTE D'EAU	
Vente d'eau aux abonnés	1 250 848,00 €
Vente d'eau en gros	666 438,00 €
Autres	133,00 €

TOTAL RECETTES DELEGATAIRE :	1 917 419,00 €
-------------------------------------	-----------------------



Investissement contractuel – Accès à la supervision (bien de retour) - Outil du délégataire qui permet d'avoir la visu à distance du fonctionnement des installations (niveau réservoir, pompes en fonctionnement ou pas...) et qui permet de manœuvrer et prendre la main sur les ouvrages

4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1 Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes proviennent :

- Des prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) dans le cadre du **contrôle sanitaire** défini par le Code de la santé publique,
- Des prélèvements réalisés par le délégataire dans le cadre de son **auto-contrôle**.

Le **taux de conformité** est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

1/ QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

	Contrôle sanitaire (ARS)			Autosurveillance délégataire		
	Nb Prélèvements réalisés	Nb Prélèvements conformes	Taux de conformité	Nb Prélèvements réalisés	Nb Prélèvements conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	121	121	100,0%	100	98	98,0%
Paramètres physico-chimiques	49	46	93,9%	68	59	86,8%

PHYSICO-CHIMIE :

Dépassement limite qualité sur **paramètre Turbidité** : Station chloration de Sigale et Hauts de Bouyon dues à de fortes pluies - Restriction d'usages à Bouyon pdt 3 jours

MICROBIOLOGIE :

Dépassement limite qualité sur **paramètre bactéries coliformes** à Tourrettes-sur-Loup (fontaine grand lavoir) et Tourette-du-Château (Ribas) - Contre-prélèvements conformes

2/ QUALITE DE LA RESSOURCE

	Nombre d'analyses réalisées	Nombre d'analyses non-conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	164	0	100%
Paramètres physico-chimiques	2869	7	99,76%

PHYSICO-CHIMIE :

Non-conformités sur les nitrates (Source de Lafly)

Données compilées des contrôles sanitaires (ARS) + Autosurveillance délégataire.

4.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.).

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Comme le SIEVI a plusieurs ressources, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Ressource en eau	Localisation	Valeur indice (en %) - V1	Volumes 2023 (en m ³) - V2	Pondération V1*V2
Eau souterraine Vegay	AIGLUN	100%	2 778 492	2 778 492
Eau surface Gravière	BEZAUDUN-LES-ALPES	80%	1 879 884	1 503 907
Eau souterraine Gravière (forages)	BEZAUDUN-LES-ALPES			
Eau souterraine - Source de la Bouisse	REVEST-LES-ROCHES	100%	15 588	15 588
Eau souterraine - Source de Lafly	REVEST-LES-ROCHES			
Eau souterraine - Source de Fuon d'Audi	REVEST-LES-ROCHES			
Eau souterraine - Source de Clot de Garna	TOURETTE-DU-CHÂTEAU	100%	11 399	11 399
Eau souterraine - Source du Cianet	ROQUESTERON	100%	59 148	59 148
Eau souterraine - Source du Prêt	TOURETTES-SUR-LOUP	40%	30 969	12 388
Eau souterraine - Source de Saint-Paul	TOURETTES-SUR-LOUP			
Eau souterraine - Source du Touronet	TOURETTES-SUR-LOUP			
TOTAL :			4 775 480	4 380 922

Valeur 2023 de l'indice global $(V1*V2)/V2$: **92%**

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **92 %**.

Tourrettes-sur-Loup – Route de la Madeleine - Report 50 branchements d'une ancienne canalisation fuyarde en acier 60 mm vers une canalisation non fuyarde en fonte 150 mm



4.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit à l'article D.2224-5-1 du CGCT répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un **total de 40 points** sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A - Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B - Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		97 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	13
Total Parties A et B :		45	43
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points comptabilisés uniquement si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
Total:		120	103

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2023 est de : **103**.

4.4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des **volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service.**

Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Rendement de réseau :

$(V6 + V3) / (V1 + V2)$	80,5%	Rendement de réseau distribution 2023
-------------------------	--------------	--

Rappel de la valeur 2022 : 81,2 %.

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution ($V7/V4$) est de **46,2 %**. (46,2 % en 2022).

4.5 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des **volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage** lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés :

$(V4 - V7) / 365 \times 214,5 \text{ km}$ (linéaire de réseau de desserte)	17,28	m³/km/jour
---	--------------	------------------------------

Rappel de la valeur 2022 : 18.97 m³/km/jour.

4.6 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des **volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.**

Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes en réseau :

$(V4 - V6) / 365 \times 214,5 \text{ km}$ (linéaire de réseau de desserte)	16,88	m³/km/jour
---	--------------	------------------------------

Rappel de la valeur 2022 : 17,36 m³/km/jour.

4.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la **moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau**.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en mètres) :

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire réseau distribution total (m)	190 000	236 000	214 000	215 000	215 000
Linéaire renouvellement CEO (m)	1 102	85	359	1 077	1 078
% renouvellement CEO	0,58%	0,04%	0,17%	0,50%	0,50%
Linéaire renouvellement SIEVI (m)	1 287	455	140	323	294
Linéaire renouvelé total (m)	2 389	540	499	1 400	1 372
% renouvellement total	1,26%	0,23%	0,23%	0,65%	0,64%

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,60 %**.



Bezudun-les Alpes – Chemin de la Feubies Est
Renouvellement de réseau fuyard sur 525 ml



5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 Travaux réalisés par le SIEVI au cours de l'exercice

N° OP	Nature des travaux	Commune	Montant (en € HT)
453	Pose compteurs ex-régies	BOUYON, REVEST-LES-ROCHES, ROQUESTERON, TOURETTE-DU-CHÂTEAU	55 075,77 €
462	Route du Vieux Pierrefeu et des Mortissons	PIERREFEU	2 475,49 €
466	Source de la Gravière	BEZAUDUN-LES-ALPES	32 410,00 €
481	Renouvellement conduite AEP - Rues du Four et du Pourtaou	COURSEGOULES	39 469,82 €
486	Secours du réservoir du Touronet	TOURETTES-SUR-LOUP	14 951,30 €
488	Instrumentation des sources du Vegay	AIGLUN	14 240,00 €
489	Dévoisement conduite AEP - Route du Scordiglaus	PIERREFEU	23 088,51 €
491	Usine de potabilisation - Optimisation de la filtration	BOUYON	90,00 €
494	Canal du vegay - Renouvellement conduite en amont usine de potabilisation	BOUYON	1 500,00 €
495	Source du Touronet - Sécurisation par comblement fissures	TOURETTES-SUR-LOUP	1 250,00 €
TOTAL :			184 550,89 €



Investissement contractuel - Stations de chloration d'Aiglun et de Sigale – Renouvellement des analyseurs de chlore

5.2 Travaux réalisés par le délégataire au cours de l'exercice

RENOUVELLEMENT PROGRAMME réalisé en 2023						
	Dotation 2023 au Contrat	Reliquat 2022	Qté	Prix unitaire (en € HT)	TOTAL REALISE (en € HT)	Solde cumulé (en € HT)
Branchements	163 717,61 €	- 26 818,86 €	33	1 321,44 €	43 607,52 €	
Compteurs			626	70,34 €	44 030,33 €	
Equipements			Selon programme validé avec le SIEVI		107 021,00 €	
TOTAL :	163 717,61 €	- 26 818,86 €			194 658,85 €	- 57 760,10 €

FONDS DE TRAVAUX 2023			
	Dotation 2023 au Contrat	TOTAL REALISE (en € HT)	DIFFERENTIEL (en € HT)
BEZAUDUN-LES-ALPES - Chemin de la Feubies Est - 525 ml		210 135,59 €	
BOUYON - Route du Cheiron - Hauts de Bouyon - 308 ml		99 083,77 €	
TOURRETTES-SUR-LOUP - Route de la Madeleine - Abandon 1 000 ml canalisation fuyarde, 50 branchements repris, 245 ml restructuration		94 188,94 €	
TOTAL :	301 683,65 €	403 408,30 €	- 101 724,65 €



Usine du SIEVI – Filtres



5.3 Travaux budgétés par le SIEVI en 2024

Ces opérations constituent l'inventaire des projets du réseau d'eau potable, identifiées notamment lors des visites annuelles aux communes.

La somme inscrite au budget en 2024 est de **3.100.000 € HT** (article 2317), y compris les crédits de report de 2023.

Numéro Opération	chap	Localisation	Description du projet	Inscription BP 2024 (en € HT)	Montant cumulé (en € HT)
345	2317	Tourrettes/Loup	Route des Valettes Sud - Renouvellement réseau AEP sur 450 ml	215 000 €	215 000 €
430	2317	Bouyon	Station de chloration hauts de bouyon : création cuve eau traitée	100 000 €	315 000 €
433	2317	Bezaudun-les-Alpes	Renforcement - réservoir du Viriou (400m³)	550 000 €	865 000 €
448	2317	Bezaudun-les-Alpes	Captage de la Gravière - Sécurisation du site (grillage + cadenas)	25 000 €	890 000 €
462	2317	Pierrefeu	Route du Vieux Pierrefeu - Renforcement du réseau sur 110 ml (coordination AC et CD06)	60 000 €	950 000 €
466	2317	Bezaudun-les-Alpes	Source de la Gravière - Travaux enlèvement végétation et curage	212 000 €	1 162 000 €
474	2317	Sigale	Rues du Collet (phase 1)	40 000 €	1 202 000 €
476	2317	Sigale	Décharge vers l'Estéron de la station de chloration de Sigale en cas de turbidité	76 000 €	1 278 000 €
478	2317	Roquesteron	Renforcement réseau AEP - Quartier Chabauda	210 000 €	1 488 000 €
479	2317	Revest-les-Roches	Extension réseau AEP - Quartier Baous Roux	120 000 €	1 608 000 €
482	2317	Roquesteron	Maillage des réseaux haut et bas service	230 000 €	1 838 000 €
488	2317	Aiglun	Instrumentation des 3 sources et des 3 surverses des sources du Vegay	295 000 €	2 133 000 €
490	2317	Coursegoules	Renouvellement réseau AEP - Quartier de l'Ourméou	260 000 €	2 393 000 €
491	2317	Bouyon	Usine de potabilisation - Optimisation de la filtration	170 000 €	2 563 000 €
494	2317	Bouyon	Canal du Vegay - Fissurations à l'arrivée de l'usine	165 000 €	2 728 000 €
495	2317	Tourrettes/Loup	Source du Touronet - Travaux de sécurisation des sources	20 000 €	2 748 000 €
496	2317	Tourrettes/Loup	Raccordement au réseau AEP - Chemin des Baou - Usagers Eau brute	70 000 €	2 818 000 €
497	2317	Tourrettes/Loup	Chemin de la Tuilière - Renouvellement canalisation	55 000 €	2 873 000 €
498	2317	Pierrefeu	Rte du Scordiglaus - Problèmes de pression et de colmatage par du calcaire	170 000 €	3 043 000 €
499	2317	Coursegoules	Renouvellement réseau AEP - Rues de l'Escaou	40 000 €	3 083 000 €
10	2317	SIEVI	Divers travaux AEP	17 000 €	3 100 000 €

5.4 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

N°	Objet	Début/Fin	Durée	Organisme prêteur	Dette origine Euros	Capital restant dû au 31/12/2023
63	Réseau AEP - ST-PAUL DE VENCE	2015/2029	15 ans	CAISSE EPARGNE	115 000,00 €	49 948,41 €
64	Usine SIEVI	2018/2033	15 ans	CREDIT AGRICOLE	200 000,00 €	131 485,45 €
65	prêt 00600139507 - ex-regie TSL	2020/2027	8 ans	CREDIT AGRICOLE	300 000,00 €	46 250,00 €
66	prêt 2005 132 - ex-regie TSL	2020/2025	6 ans	CAISSE EPARGNE	300 000,00 €	40 115,20 €
67	prêt 5296671 - ex-regie ROQ	2020/2045	25 ans	BANQUE DES TERRITOIRES	77 658,00 €	66 785,88 €
68	prêt 1240021 - ex regie SPDV	2014/2028	15 ans	BANQUE DES TERRITOIRES	200 000,00 €	79 778,83 €
69	prêt 00600593392 - ex-regie SPDV	2012/2032	20 ans	CREDIT AGRICOLE	280 000,00 €	147 111,99 €
70	prêt 00778462892J - ex-regie SPDV	2008/2027	20 ans	CREDIT FONCIER	600 000,00 €	161 523,56 €
71	prêt 00601216831 - ex-regie SPDV	2016/2026	10 ans	CREDIT AGRICOLE	80 000,00 €	22 000,00 €
72	Prêt RQ - Participation tripartite (RE	2020/2024	5 ans	CAISSE EPARGNE	14 510,78 €	1 503,55 €
73	Prêt Compteurs ex régies (OP453)	2022/2051	30 ans	CREDIT AGRICOLE	1 390 000,00 €	1 297 333,36 €
74	NOUVEL EMPRUNT 2024 Revest les	2024/2039	15 ans	A l'étude	72 000,00 €	72 000,00 €
TOTAL GENERAL :					3 629 168,78 €	2 115 836,23 €

5.5 Amortissements

	2022	2023
Dotation amortissement du Réseau AEP	309 571,20 €	340 438,00 €

Le montant des amortissements du SIEVI pour son réseau d'eau potable en 2023 est de **340.438,00€**.



Bouyon – Route de l'Adrech - Renouvellement de réseau fuyard sur 308 ml

6 PERSPECTIVES D'AVENIR

Afin d'atteindre les objectifs du SIEVI **d'amélioration de la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service de l'eau**, les axes et les projets à l'étude ou en cours de réalisation sont les suivants :

1/ Organisation du service de l'eau potable à l'horizon du 01/01/2025

Sur son territoire regroupant 16 communes pour l'eau potable, le SIEVI est autorité délégitante de deux contrats de délégation de service public de l'eau.

Les deux contrats sont en cours avec la société COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE – Procédés MP Otto, pour l'exploitation de ces services publics de l'eau.

Les deux contrats se terminent au 31 décembre 2024.

Afin d'organiser le service à l'horizon du 1^{er} janvier 2025, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été publié le 4 juillet 2023 pour une remise des offres le 9 août 2023.

Le groupement conjoint NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES (mandataire) - NALDEO DIGITAL FOR CLIMATE (co-traitant) - Cabinet COUDRAY Avocats (co-traitant) a été retenu à l'issue de la consultation. Par délibération du 22 février 2024, le comité du SIEVI a approuvé le principe du recours au contrat de concession, sous la forme d'une délégation de service public, pour la gestion du service public de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les principaux items du futur contrat sont :

Performance hydraulique : Instrumentation Canal de Vegay, déploiement capteurs fixes de détection fuites sur réseau, sectorisation, réduction pression, enveloppes travaux de renouvellement (350 k€ - canalisations et branchements)

Connaissance et gestion de la ressource : améliorer connaissance existant (qualité et quantité), recherche nouvelles ressources mobilisables

Sobriété : énergétique (microturbine à l'usine), **actions sensibilisation** vers les usagers

Généralisation télérelève sur tout le territoire

Géoréférencement des réseaux en classe A (obligation réglementaire à l'horizon 2026)

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 14 mars 2023.

Les candidatures et les offres ont été reçues le 27 mai 2024.

L'analyse des offres est en cours avec une période de négociations prévue pendant l'été.

2/ Plan prévisionnel d'investissement

2.1/ Travaux sur les ouvrages de production

Le Plan Prévisionnel d'Investissement du SIEVI mis à jour estime les besoins en travaux sur les ouvrages à usage commun SIEVI / REA à **3,8 M€ à l'horizon 2030**, soit 430 k€/an sur 8 ans (maîtrise d'œuvre comprise).

Le programme pour l'année 2024, dont certaines opérations ont débuté en 2023, comprend les opérations suivantes pour un montant prévisionnel de **725 k€ HT** :

- **Instrumentation des 3 émergences et des 3 surverses** qui composent les sources du Vegay (OP.488). Il s'agit de suivre précisément l'évolution de la ressource et de disposer des

équipements de mesures précis qui seront utilisés dans le cadre de l'étude du débit à laisser au droit des sources.

- **Optimisation de la filtration à l'usine de potabilisation à Bouyon** (OP. 491). Il s'agit de changer des équipements à l'usine (vannes et compteurs) afin d'optimiser le fonctionnement des filtres.
- **Canal du Vegay** (OP. 494). Une inspection vidéo a été réalisée fin mars suite à l'apparition de fissures dans le Canal juste en amont de l'usine. Le rapport est attendu très prochainement afin de programmer les travaux nécessaires.

Par ailleurs, le SIEVI prévoit des opérations sur ses ouvrages de production à usage propre pour un montant prévisionnel de **100 k€ HT** :

- **TOURRETTES-SUR-LOUP** – Source du Touronet – Sécurisation des sources suite rapport hydrogéologue dans procédure de DUP (OP.495)
- **SIGALE** - Travaux de rétablissement de la vidange d'eau brute en amont de la station de chloration au vieux pont et d'optimisation de la desserte en eau du secteur sur la commune de Sigale (OP.476)

2.2/ Travaux sur les ouvrages de distribution / stockage

Suite à la sécheresse de 2022-2023, l'objectif est de poursuivre en 2024 un important programme sur le réseau de distribution afin de renouveler des réseaux fuyards ou soumis à des problématiques de qualité d'eau.

Les opérations retenues à ce jour sur le réseau de distribution et dont certaines ont déjà débuté en 2024, sont les suivantes pour un montant prévisionnel de **850 k€ HT** (maîtrise d'œuvre comprise) :

- **COURSEGOULES** : Renouvellement de réseau fuyard sous RD (450 ml) - Montant des travaux : 235.000 € HT (Part SIEVI estimée à 75 % : 176.250 € HT). Opération terminée en mars 2024.
- **PIERREFEU** : Route du Vieux Pierrefeu et des Mortissons – Renforcement réseau AEP (Coordination REAAM) - Montant des travaux : 55.000 € HT (Part SIEVI estimée à 75 % : 41.250 € HT). Opération terminée en février 2024.
- **PIERREFEU** : Route du Scordiglaus - Renouvellement réseau AEP soumis à des problèmes de pression et de colmatage par du calcaire - Montant des travaux : 165.000 € HT (Part SIEVI estimée à 75 % : 123.750 € HT).
- **ROQUESTERON** : Quartier Chabauda – Renouvellement conduite à risques CVM (dégradation des conduites en PVC) - Montant des travaux : 206.000 € HT (Part SIEVI estimée à 75 % : 154.500 € HT).
- **REVEST-LES-ROCHES** : Quartier du Baous Roux – Extension réseau AEP - Montant des travaux : 120.000 € HT (Part SIEVI estimée à 60 % : 72.000 € HT – Financement par emprunt).

Enfin, un programme d'opérations en coordination est en cours pour un montant de **75 k€ HT** (Communes de SIGALE et de COURSEGOULES).

2.3/ Programme 2024 des contrats de DSP (enveloppes du délégataire)

Concernant les investissements, le délégataire est chargé des travaux de maintenance, entretien et réparation des biens affectés au service.

L'accent est également mis sur la reprise de branchements fuyards et l'abandon de double réseau.

Sont ainsi programmés les travaux suivants :

- **TOURRETTES-SUR-LOUP** : Route des Costes – Reprise de branchements fuyards sur 500 ml de réseau
- **SAINT-PAUL DE VENCE** : Route de la Colle – Reprise de 6 branchements fuyards

Par ailleurs, les pénalités sur le rendement réseau du contrat de DSP 2008-2019 seront consacrées à la pose de débitmètres afin d'affiner la sectorisation dans les secteurs où sont constatées des pertes importantes (Saint-Paul de Vence et Boucle 4).

Sont également programmés les travaux de pose d'un analyseur de chlore pour suivre la qualité de l'eau distribuée à **AIGLUN**.

7 ANNEXE – FACTURES EAU ET ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE

Aiglun	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2024	Evol 2023/2024
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		183,39 €	1,661 €	199,28 €	8,66%
Part délégataire		111,49 €	1,069 €	128,28 €	15,05%
Abonnement		34,56 €		36,92 €	
Consommation tranche 1	50	40,54 €	0,535 €	26,76 €	
Consommation tranche 2	70	36,39 €	0,923 €	64,60 €	
Part collectivité		71,90 €	0,592 €	71,00 €	-1,25%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	33,60 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	18,80 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,34 €	40,80 €	3,03%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,29 €	34,80 €	
TOTAL PART EAU HT		222,99 €	2,00 €	240,08 €	7,66%
TOTAL PART EAU TTC		235,26 €	2,11 €	253,28 €	7,66%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		193,82 €		199,20 €	2,78%
Abonnement (Part REAAM)		61,82 €		79,68 €	
Consommation (Part REAAM à compter de 2020)	120	132,00 €	0,996 €	119,52 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		213,02 €		218,40 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		234,32 €		240,24 €	
TOTAL FACTURE TTC		469,58 €		493,52 €	5,10%

Bézaudun-les-Alpes	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2024	Evol 2023/2024
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		183,39 €	1,661 €	199,28 €	8,66%
Part délégataire		111,49 €	1,069 €	128,28 €	15,05%
Abonnement		34,56 €		36,92 €	
Consommation tranche 1	50	40,54 €	0,535 €	26,76 €	
Consommation tranche 2	70	36,39 €	0,923 €	64,60 €	
Part collectivité		71,90 €	0,592 €	71,00 €	-1,25%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	33,60 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	18,80 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,34 €	40,80 €	3,03%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,29 €	34,80 €	
TOTAL PART EAU HT		222,99 €	2,00 €	240,08 €	7,66%
TOTAL PART EAU TTC		235,26 €	2,11 €	253,28 €	7,66%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		77,00 €		77,00 €	0,00%
Abonnement (CASA à compter de 2020)		23,00 €		23,00 €	
Consommation(CASA à compter de 2020)	120	54,00 €	0,45 €	54,00 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		96,20 €		96,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		96,20 €		96,20 €	
TOTAL FACTURE TTC		331,46 €		349,48 €	5,44%

Bouyon	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024 (au m ³)	Total facture au 01/01/2024	Evol 2023/2024
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		183,39 €	1,661 €	199,28 €	8,66%
Part délégataire		111,49 €	1,069 €	128,28 €	15,05%
Abonnement		34,56 €		36,92 €	
Consommation tranche 1	50	40,54 €	0,923 €	26,76 €	
Consommation tranche 2	70	36,39 €	0,592 €	64,60 €	
Part collectivité		71,90 €	0,592 €	71,00 €	-1,25%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	33,60 €	0,42 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	18,80 €	0,47 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,34 €	40,80 €	3,03%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,29 €	34,80 €	
TOTAL PART EAU HT		222,99 €	2,00 €	240,08 €	7,66%
TOTAL PART EAU TTC		235,26 €	2,11 €	253,28 €	7,66%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		53,87 €		53,87 €	0,00%
Abonnement (CASA à compter de 2020)		10,67 €		10,67 €	
Consommation(CASA à compter de 2020)	120	43,20 €	0,3600 €	43,20 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		73,07 €		73,07 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		73,07 €		73,07 €	
TOTAL FACTURE TTC		308,33 €		326,35 €	5,85%

Conségudes	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024 (au m ³)	Total facture au 01/01/2024	Evol 2023/2024
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		183,39 €	1,661 €	199,28 €	8,66%
Part délégataire		111,49 €	1,069 €	128,28 €	15,05%
Abonnement		34,56 €		36,92 €	
Consommation tranche 1	50	40,54 €	0,592 €	26,76 €	
Consommation tranche 2	70	36,39 €	0,592 €	64,60 €	
Part collectivité		71,90 €	0,592 €	71,00 €	-1,25%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	33,60 €	0,42 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	18,80 €	0,47 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,34 €	40,80 €	3,03%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,29 €	34,80 €	
TOTAL PART EAU HT		222,99 €	2,00 €	240,08 €	7,66%
TOTAL PART EAU TTC		235,26 €	2,11 €	253,28 €	7,66%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		84,25 €		84,25 €	0,00%
Abonnement (CASA à compter de 2020)		24,25 €		24,25 €	
Consommation(CASA à compter de 2020)	120	60,00 €	0,50 €	60,00 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		103,45 €		103,45 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		103,45 €		103,45 €	
TOTAL FACTURE TTC		338,71 €		356,73 €	5,32%

Coursegoules	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024 (au m ³)	Total facture au 01/01/2024	Evol 2023/2024
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		183,39 €	1,661 €	199,28 €	8,66%
Part délégataire		111,49 €	1,069 €	128,28 €	15,05%
Abonnement		34,56 €		36,92 €	
Consommation tranche 1	50	40,54 €	0,592 €	26,76 €	
Consommation tranche 2	70	36,39 €	0,592 €	64,60 €	
Part collectivité		71,90 €	0,592 €	71,00 €	-1,25%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	33,60 €	0,42 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	18,80 €	0,47 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,34 €	40,80 €	3,03%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,29 €	34,80 €	
TOTAL PART EAU HT		222,99 €	2,00 €	240,08 €	7,66%
TOTAL PART EAU TTC		235,26 €	2,11 €	253,28 €	7,66%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		19,40 €		19,40 €	0,00%
Abonnement (CASA à compter de 2020)		5,00 €		5,00 €	
Consommation(CASA à compter de 2020)	120	14,40 €	0,1200 €	14,40 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		38,60 €		38,60 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		38,60 €		38,60 €	
TOTAL FACTURE TTC		273,86 €		291,88 €	6,58%

Cuébris	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024 (au m ³)	Total facture au 01/01/2024	Evol 2023/2024
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		183,39 €	1,661 €	199,28 €	8,66%
Part délégataire		111,49 €	1,069 €	128,28 €	15,05%
Abonnement		34,56 €		36,92 €	
Consommation tranche 1	50	40,54 €	0,592 €	26,76 €	
Consommation tranche 2	70	36,39 €	0,592 €	64,60 €	
Part collectivité		71,90 €	0,592 €	71,00 €	-1,25%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	33,60 €	0,42 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	18,80 €	0,47 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,34 €	40,80 €	3,03%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,29 €	34,80 €	
TOTAL PART EAU HT		222,99 €	2,00 €	240,08 €	7,66%
TOTAL PART EAU TTC		235,26 €	2,11 €	253,28 €	7,66%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		134,21 €		151,20 €	12,66%
Abonnement (Part REAAM)		43,01 €		60,48 €	
Consommation (Part REAAM à compter de 2020)	120	91,20 €	0,76 €	90,72 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		153,41 €		170,40 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		168,75 €		187,44 €	
TOTAL FACTURE TTC		404,01 €		440,72 €	9,09%

Les Ferres	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024 (au m ³)	Total facture au 01/01/2024	Evol 2023/2024
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		183,39 €	1,661 €	199,28 €	8,66%
Part délégataire		111,49 €	1,069 €	128,28 €	15,05%
Abonnement		34,56 €		36,92 €	
Consommation tranche 1	50	40,54 €	0,592 €	26,76 €	
Consommation tranche 2	70	36,39 €	0,592 €	64,60 €	
Part collectivité		71,90 €	0,592 €	71,00 €	-1,25%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	33,60 €	0,42 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	18,80 €	0,47 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,34 €	40,80 €	3,03%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,29 €	34,80 €	
TOTAL PART EAU HT		222,99 €	2,00 €	240,08 €	7,66%
TOTAL PART EAU TTC		235,26 €	2,11 €	253,28 €	7,66%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		61,90 €		61,90 €	0,00%
Abonnement (CASA à compter de 2020)		18,70 €		18,70 €	
Consommation(CASA à compter de 2020)	120	43,20 €	0,3600 €	43,20 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		81,10 €		81,10 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		81,10 €		81,10 €	
TOTAL FACTURE TTC		316,36 €		334,38 €	5,70%

Pierrefeu	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024 (au m ³)	Total facture au 01/01/2024	Evol 2023/2024
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		183,39 €	1,661 €	199,28 €	8,66%
Part délégataire		111,49 €	1,069 €	128,28 €	15,05%
Abonnement		34,56 €		36,92 €	
Consommation tranche 1	50	40,54 €	0,592 €	26,76 €	
Consommation tranche 2	70	36,39 €	0,592 €	64,60 €	
Part collectivité		71,90 €	0,592 €	71,00 €	-1,25%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	33,60 €	0,42 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	18,80 €	0,47 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,34 €	40,80 €	3,03%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,29 €	34,80 €	
TOTAL PART EAU HT		222,99 €	2,00 €	240,08 €	7,66%
TOTAL PART EAU TTC		235,26 €	2,11 €	253,28 €	7,66%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		180,00 €		188,40 €	4,67%
Abonnement (Part REAAM)		57,60 €		75,36 €	
Consommation (Part REAAM à compter de 2020)	120	122,40 €	0,94 €	113,04 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		199,20 €		207,60 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		219,12 €		228,36 €	
TOTAL FACTURE TTC		454,38 €		481,64 €	6,00%

Roquestéron

	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2024	Evol 2023/2024
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		183,39 €	1,661 €	199,28 €	8,66%
Part délégataire		111,49 €	1,069 €	128,28 €	15,05%
Abonnement		34,56 €		36,92 €	
Consommation tranche 1	50	40,54 €	0,592 €	26,76 €	
Consommation tranche 2	70	36,39 €	0,592 €	64,60 €	
Part collectivité		71,90 €	0,592 €	71,00 €	-1,25%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	33,60 €	0,42 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	18,80 €	0,47 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,34 €	40,80 €	3,03%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,29 €	34,80 €	
TOTAL PART EAU HT		222,99 €	2,00 €	240,08 €	7,66%
TOTAL PART EAU TTC		235,26 €	2,11 €	253,28 €	7,66%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		174,48 €		183,60 €	5,23%
Abonnement (Part REAAM)		55,68 €		73,44 €	
Abonnement (Part REAAM à compter de 2020)	120	118,80 €	0,9180 €	110,16 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		193,68 €		202,80 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		213,05 €		223,08 €	
TOTAL FACTURE TTC		448,31 €		476,36 €	6,26%

La Roque-en-Provence

	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2024	Evol 2023/2024
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		183,39 €	1,661 €	199,28 €	8,66%
Part délégataire		111,49 €	1,069 €	128,28 €	15,05%
Abonnement		34,56 €		36,92 €	
Consommation tranche 1	50	40,54 €	0,592 €	26,76 €	
Consommation tranche 2	70	36,39 €	0,592 €	64,60 €	
Part collectivité		71,90 €	0,592 €	71,00 €	-1,25%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	33,60 €	0,42 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	18,80 €	0,47 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,34 €	40,80 €	3,03%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,29 €	34,80 €	
TOTAL PART EAU HT		222,99 €	2,00 €	240,08 €	7,66%
TOTAL PART EAU TTC		235,26 €	2,11 €	253,28 €	7,66%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		204,00 €		204,00 €	0,00%
Abonnement (Part CASA à compter de 2020)		60,00 €		60,00 €	
Consommation(CASA à compter de 2020)	120	144,00 €	1,2000 €	144,00 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		223,20 €		223,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		223,20 €		223,20 €	
TOTAL FACTURE TTC		458,46 €		476,48 €	3,93%

Saint-Paul-de-Vence

	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2024	Evol 2023/2024
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		183,39 €	1,661 €	199,28 €	8,66%
Part délégataire		111,49 €	1,069 €	128,28 €	15,05%
Abonnement		34,56 €		36,92 €	
Consommation tranche 1	50	40,54 €	0,592 €	26,76 €	
Consommation tranche 2	70	36,39 €	0,592 €	64,60 €	
Part collectivité		71,90 €	0,592 €	71,00 €	-1,25%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	33,60 €	0,42 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	18,80 €	0,47 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,34 €	40,80 €	3,03%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,29 €	34,80 €	
TOTAL PART EAU HT		222,99 €	2,00 €	240,08 €	7,66%
TOTAL PART EAU TTC		235,26 €	2,11 €	253,28 €	7,66%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		242,62 €		243,29 €	0%
Abonnement (Part Collectivité)		6,10 €		6,10 €	
Consommation (Part délégataire)	120	20,52 €	0,1766 €	21,19 €	
Consommation (Part Collectivité)	120	216,00 €	1,8000 €	216,00 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		261,82 €		262,49 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		261,82 €		262,49 €	
TOTAL FACTURE TTC		497,08 €		515,77 €	3,76%

Sigale

	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2024	Evol 2023/2024
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		183,39 €	1,661 €	199,28 €	8,66%
Part délégataire		111,49 €	1,069 €	128,28 €	15,05%
Abonnement		34,56 €		36,92 €	
Consommation tranche 1	50	40,54 €	0,592 €	26,76 €	
Consommation tranche 2	70	36,39 €	0,592 €	64,60 €	
Part collectivité		71,90 €	0,592 €	71,00 €	-1,25%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	33,60 €	0,42 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	18,80 €	0,47 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,34 €	40,80 €	3,03%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,29 €	34,80 €	
TOTAL PART EAU HT		222,99 €	2,00 €	240,08 €	7,66%
TOTAL PART EAU TTC		235,26 €	2,11 €	253,28 €	7,66%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		134,21 €		151,20 €	13%
Abonnement (Part REAAM)		43,01 €		60,48 €	
Consommation (Part REAAM à compter de 2020)	120	91,20 €	0,7560 €	90,72 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		153,41 €		170,40 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		168,75 €		187,44 €	
TOTAL FACTURE TTC		404,01 €		440,72 €	9,09%

Tourrettes-sur-Loup

	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2024	Evol 2023/2024
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		183,39 €	1,661 €	199,28 €	8,66%
Part délégataire		111,49 €	1,069 €	128,28 €	15,05%
Abonnement		34,56 €		36,92 €	
Consommation tranche 1	50	40,54 €	0,592 €	26,76 €	
Consommation tranche 2	70	36,39 €	0,592 €	64,60 €	
Part collectivité		71,90 €	0,592 €	71,00 €	-1,25%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	33,60 €	0,42 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	18,80 €	0,47 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,34 €	40,80 €	3,03%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,29 €	34,80 €	
TOTAL PART EAU HT		222,99 €	2,00 €	240,08 €	7,66%
TOTAL PART EAU TTC		235,26 €	2,11 €	253,28 €	7,66%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		161,00 €		225,12 €	40%
Part délégataire		- €	0,884 €	106,12 €	
Abonnement		- €		22,00 €	
Abonnement	120	- €	0,7010 €	84,12 €	
Part collectivité		161,00 €	0,992 €	119,00 €	-26,09%
Abonnement (CASA à compter de 2020)		23,00 €		23,00 €	
Consommation(CASA à compter de 2020)	120	138,00 €	0,8000 €	96,00 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		180,20 €		244,32 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		180,20 €		256,85 €	
TOTAL FACTURE TTC		415,46 €		510,13 €	22,79%